

64. Le fait, par une institution d'ancien
obtenu d'une personne qui était venue
pour un certain cher lieu, la promesse
verbale d'une somme d'argent afin d'affirmer
la réforme d'une jeune personne appelée au
service militaire, et d'avoir ensuite une
le paiement de cette somme, et d'avoir
point la manifestation d'une intention
constitutive du délit d'escroquerie.

[The page contains several lines of extremely faint, illegible handwriting.]